

Lettres patentes

Qui ordonment qu'au lieu des deniers blancs
dans la fabrique estoit ordene par lettres
en 30. x^e de 1355 il sera fabriqué -
Gros deniers blancs de 4.^e de l'oy qui est
argent le Roy se voleys d'emonoye 24^e xl

Du 16 Jan^e 1355

Jean p^{re}z au d'ayrac d'au R^eoy de
france auoy amys et feauveilz Generaux
et lez auoy et longez auys et election -
Comme nous p^{ro}p^{re}trez grande et comediliberation -
Puec auoy nostre Conseil et lez prelates
Barroux et lez gars des bonnes villes de
nostre Royaume et lez Etats et reformation
de nos etatoyez et pour jieles mettez -
adoub et constat p^{ro}z le Conseil d'eeuse
ayons nagueres ordonne et auoy
mandé p^{ro}z auoy autres lettres que p^{ro}z
l'oultre et chaumier auoy moy en auoy
faisz - faire et auoy lez ourz appartenir,
R. D. ad. 203. f. 203. v.

Tel ouvrage de monoye Blanche, à faire en
l'espied de monoye ay (comme monde vous)
ayous pravellenz entirans de chaste mare
d'argent 6^e f^r (ot a la saucie d'ouys)
Blanc et d'or de loy des argeus le Roy
ayant Courz pour 10^d L'apries 1^e de
8^e de pris au mire Baris et doublez
L'au d' 18^f de loy due argeus de 18^e f^r
de pris au d' mare et ayant Courz pour
2 d' L'apries et pretice d'ouys
parisie a 2 d' 7^f de loy due argeus et
de 18^e f^r de pris au d' mare et ayant Courz
pretice d'ouys tournis a 2 d' de loy due
argeus et de 20^e de pris au d' mare
et auz pretice mailes tournis a 1 d' 12^f
de loy due argeus et de 30^e de pris au d'
mare et auz pretice de nous ayant entende
et sumen polerement informez prav
nostre Conseil et lez d' p'nes d' pretice
baron Eustache eus lez commissaires et d' p'nes
suz lez faiz de or prav Etat de nostre

Royaume en plusieurs chateaux et
 autres lieux en l'empire duquel il
 n'eust moyen que souvage d'yeux blanez
 devenir desfendz par le Roi⁶ : et selon la
 qy qu'en ont estez ordonnez estre faitz
 pourroient prendre petit effet au profit
 de nosse pueple ne nous ennuier.
 La matiere d'argens estee trouuez pour
 faire jectuy ravagez pour le estre
 que e s'auoit la confederation sue
 confederation aux hostes desfendz par le Roi
 grande et bonne de libration : faire avec
 un tel dessus auquel le conseil
 de nosse pueple pour le profit de nosse
 pueple auquel auant ordene
 ordonnez par le professeur que donz
 face et faire et auant par toutes et
 obseuances n'eust moyen que de donner
 blanez a qd de Ley nomme argent. Le

Le Roy et le s^r de Duprix au marechal
Baron qui avoit envie a la C. (la)
Telle est la monoye nôtre lettres
Comme il estoit et Duprix le Roy au
Maurice au service de monoye. Si
vous mandez le R. au moins enjouies
et ouvert a bras de vous que nous souhaitons
que le conqueur ardeera que nous ayons
gouvernement auquel mandez par monoye
L'etres tout est au pain d'lay. Par lettres
devenez monoye faire et ouvrir par
l'autre voie. Monoye j'envoye d'ici
plus tard au d^r de la monoye agent. Le
Roy et le s^r de Duprix comme il
est a la nôtre monoye nôtre par la
forme et maniere que desposez. Sachez
d'ou au amys de monoye bon vous
semblera au ouvrage a force d'etre de
monoye et le entier de l'autre mare
danger monoye agent. Le Roy 6^e
et vous louez a vous mandez par monoye

prestation qu'au tour d'hangement et
 de mariage fréquentant nos espous
 nous donnions le ~~faire~~^{au} honneur de
 d'au moins une d'argens que nous portions
 en jument allagé auquel de l'loy comme dit.
 Ost. s^e s^e C^e est octant autre marr
 d'argens allagé auquel de l'oy que
 de l'oy d'au 18^e C^e au quel
 ouvriront monsieur tel ou telle

pour ouvrage du mariage comme
 bon vous ^{verrez qu'il appartient} ~~faire~~ estre fait
 et avec ce voulons que si on accepte
 mariage il donnerent ciuité pour faire
 L'ouvrage de nos espous de l'oy
 que le ^{regis} prie nos seigneurs et autres
 propriétaires ~~faire~~ et de peu
 De tout le lez de l'oy que
 et chascun ^o j'ella faire à vous
 est à chascun de vous donner pour
 autorité et mandement special

Voici la tenace de ce qui précéda
Si quelqu'un veult le faire et le
accueille moy, au nom de l'autre domé
aujourd'hui le 16 Janvier 1885
Le 16 Janvier 1885 ainsi à l'ordre du jour
Roxane ou Constance J. Royer